

Renseignements communiqués par les États membres de l'AELE sur les aides d'État accordées conformément à l'acte visé au point 1j) de l'annexe XV de l'accord EEE [règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)]

(2010/C 265/06)

PARTIE I

Aide n°	GBER 18/2009/TRA	
État de l'AELE	Norvège	
Autorité octroyant l'aide	Nom	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
	Adresse	Postboks 8007 Dep. 0030 Oslo NORWAY
	Site internet	http://www.regjeringen.no/
Intitulé du régime d'aides	Mesures concernant les forêts, l'énergie et le changement climatique	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Budget national: St. Prp. 1 (2008-2009) St. Prp. 37 (2008-2009)	
Lien internet vers le texte intégral du régime d'aides	http://www.innovasjon Norge.no/Satsinger/Landbruk/Bioenergiprogrammet/	
Type de mesure	Régime d'aides	X
Durée	Régime d'aides	Du 1.5.2009 au 1.1.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs économiques admissibles au bénéfice de l'aide	X
Type de bénéficiaire	PME	X
	Grandes entreprises	X
Budget	Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	2 Mio NOK
Instrument d'aide (article 5)	Subvention	X

PARTIE II

Objectifs généraux (liste)	Objectifs (liste)	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en NOK
Aides à la formation (articles 38-39)	Formation spécifique (article 38, paragraphe 1)	25 %
	Formation générale (article 38, paragraphe 2)	60 %